



Plan vélo : Intervention d'Anne Hidalgo devant le Conseil de Paris

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

Je nous sais unis et fédérés autour de l'ambition progressiste visant à acheminer notre ville vers un fonctionnement plus durable, plus équilibré et plus juste.

Ce projet de société implique de renforcer encore davantage notre politique en matière de transports afin de permettre un authentique essor des déplacements non polluants.

Parisiens et touristes nous y encouragent en plébiscitant l'initiative Vélib' année après année et en exprimant une très forte demande de développement du réseau et des infrastructures dédiés au vélo.

C'est donc dans un état d'esprit à la fois pragmatique et responsable que nous avons œuvré à élaborer un ambitieux Plan Vélo pour la période 2015-2020.

Puisque les Parisiens sont les premiers concernés par ce plan destiné à faciliter les déplacements qu'ils effectuent au quotidien, j'ai tenu, avec mon adjoint Christophe Najdovski, à le construire selon la seule méthode qui m'apparaît à la fois sérieuse et légitime : la concertation.

Nous avons ainsi mené de très nombreux échanges avec l'ensemble des mairies d'arrondissements, avec les associations cyclistes, et avec les citoyens par le biais d'une concertation sur internet qui a permis de recueillir plus de 7.000 contributions.

Ces nombreuses contributions ont permis d'élaborer un plan à la fois global et soucieux de chaque détail lié à la diversité des usages, des besoins et des envies des Parisiens.

A l'issue de ce dialogue particulièrement fructueux, nous avons ainsi défini les investissements qui seront réalisés au cours de la mandature pour développer la pratique du vélo dans Paris et établi un plan d'action structuré autour de 6 axes :

Nous encouragerons la pratique du vélo en créant les conditions d'une circulation optimale partout dans Paris : nous doublerons, d'ici 2020, la longueur des voies cyclables de Paris, qui sera portée de 700 km à 1.400 km, et nous créerons un réseau « express vélo ».

Un réseau principal continu et homogène s'organisera autour des axes nord-sud et est-ouest ainsi que des rocadés.

Un réseau secondaire ramifiant l'ensemble du territoire parisien viendra compléter ce réseau principal, avec des axes prioritaires identifiés en fonction des usages.

Par ailleurs les zones 30 seront généralisées, avec la création de double sens cyclables dans les rues à sens unique.

Nous renforcerons le confort et la sécurité des cyclistes grâce à des aménagements adaptés et à l'extension des nouvelles règles de circulation favorables aux cyclistes.

Nous faciliterons le stationnement des vélos et l'intermodalité, en créant plus de 10.000 nouvelles places en voirie et des aires de stationnement sécurisées à proximité des lieux de vie, dans les copropriétés et aux abords des gares.

Nous créerons une véritable culture du vélo en soutenant la création de nouveaux lieux dédiés aux vélos, notamment des centres d'apprentissage et des ateliers de réparation dont le fonctionnement a fait ses preuves.

Nous poursuivrons bien évidemment le développement de Vélib', qui conquiert chaque année davantage d'usagers, avec un record de 283.000 abonnements en 2014.

Un nouveau service de Vélib' électriques pourrait être lancé dans le cadre du renouvellement du contrat Vélib' en 2017, afin de faciliter les trajets longs ou en dénivelé et ainsi renforcer encore davantage les liens avec la Métropole.

Pour soutenir le choix des Parisiens de privilégier le vélo plutôt qu'un mode de transport polluant, nous développerons les aides à l'acquisition, notamment en étendant la subvention d'aide à l'achat d'un vélo ou d'un cyclomoteur électrique aux triporteurs et aux vélos cargos.

Nous œuvrerons enfin à une dynamisation du cyclotourisme, en créant de nouveaux itinéraires au cœur de la capitale, qui permettront aux visiteurs de découvrir la diversité et la richesse de notre ville sans polluer.

Si nous faisons preuve aujourd'hui d'un tel volontarisme et d'une telle détermination, c'est parce que ce plan vélo constitue un indispensable rouage au sein d'une stratégie urbaine plus globale destinée à transformer Paris pour en faire une ville plus apaisée.

La progression du vélo et le recul parallèle de la voiture individuelle thermique contribueront en effet à faire de Paris une ville plus agréable, plus douce, plus vivante.

A ce titre, le plan vélo est indissociable de l'ensemble des politiques que nous menons en matière de transports, d'environnement, d'aménagement urbain, qui toutes poursuivent ce même objectif essentiel.

Pour construire cette ville apaisée, cette « ville à 30 » libérée d'une hégémonie de la voiture individuelle qui a fait son temps, nous avons fait le choix de mobiliser tous les moyens nécessaires à sa mise en œuvre rapide et harmonieuse.

Au total, ce sont plus de 150 M€ d'investissement que nous consacrerons à ce plan vélo.

Mes chers collègues, face à l'urgence de préserver notre environnement et aux attentes fortes des Parisiens, nous devons afficher des ambitions solides et durables.

C'est l'objectif du plan qui vous est présenté, lequel répond avec précision aux demandes exprimées et renforcera considérablement notre stratégie municipale en matière de transports.

Je tiens à saluer le travail de Christophe Najdovski et de la Direction de la voirie et des déplacements, qui se sont investis avec exigence et minutie pour élaborer un plan au plus près des besoins et des attentes des Parisiens. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris